

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL DE LA COORDINATION NATIONALE DE L'ÉDUCATION DU 8 FÉVRIER 2018

POUR LE RETRAIT DU PLAN ÉTUDIANTS, DE LA PLATEFORME PARCOURSUP ET DES PROJETS DE RÉFORME DU BAC ET DU LYCÉE

Après les deux journées de mobilisation réussies des 1^{er} et 6 février 2018 qui ont réuni plusieurs dizaines de milliers de lycéen.ne.s, d'étudiant.e.s, de parents d'élèves, de personnels de l'éducation contre le « projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants », et les projets de réforme du Bac et du lycée qui font système et qui renforcent la sélection sociale discriminante et injuste, les membres de la Coordination nationale de l'éducation réuni.e.s le 8 février considèrent que ces deux journées sont une première étape et appellent :

- les lycéen.ne.s, les étudiant.e.s et les personnels de l'enseignement supérieur à participer massivement à la journée nationale de grève et de mobilisation du 15 février ;
- les personnels de l'éducation et les parents d'élèves à soutenir les mobilisations de la journée d'action du 15 février sous toutes les formes décidées collectivement ;
- les établissements d'enseignement supérieur à ne pas comptabiliser les absences la journée du 15 février ;
- à la tenue d'assemblées générales dans tous les lycées et établissements d'enseignement supérieur en vue d'amplifier la mobilisation dans les académies et de définir de nouvelles modalités d'action pour les quatre semaines à venir ;
- les lycéen.ne.s, les étudiant.e.s, les parents d'élèves et les personnels à inventer des modalités d'action au cours des semaines à venir ;
- à construire la convergence des mobilisations dans la Fonction publique et participer massivement à la journée de grève du 22 mars 2018 ;
- à participer à la Coordination nationale de l'éducation du 17 février 2018.

Les membres de la Coordination nationale dénoncent le recours à la violence par certains membres des forces de l'ordre devant certains lycées et établissements d'enseignement supérieur. Le droit des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s de se réunir, de s'organiser et d'exprimer leurs opinions est garanti par la loi. Il doit être respecté et protégé. ■

Appel adopté à l'unanimité moins 4 abstentions et 2 contre

La CNE s'est réunie à l'initiative des organisations et associations suivantes : CGT-Ferc, FO Fnec FP, FSU, SGL, Solidaires étudiant.e.s, SUD éducation, UNEF, UNL, UNL-SD, ASES, FCPE, Sauvons l'Université !

Ont participé à la CNE du 8 février les établissements suivants : Aix-Marseille, Amiens, Angers, Bordeaux-Montaigne, Bordeaux, Compiègne, EHESS, Grenoble, Lille, Lyon 2, Marne-la-Vallée, Montpellier, Montpellier 3, Nancy, Nice, Orléans, Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4, Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 8, Paris 9, Paris 10, Paris 11, Paris 12, Paris 13, Reims, Rennes 1, Rouen, Strasbourg, Toulouse Jean-Jaurès, Tours, Versailles Saint-Quentin, la coordination interlycéenne d'Île-de-France.

Paris, le 8 février 2018